

Opinion : La dissuasion, la France, l'Europe et les compétiteurs mondiaux

Category: 2020-2030,Actualités,Europe de l'Ouest,Union Européenne

1 mars 2026



La dissuasion nucléaire française est déjà européenne depuis 1974. Mais elle ne se partage pas ni ne se mutualise pour des raisons d'indépendance de la force de frappe. Si ce n'était plus le cas, cela créerait un précédent qui pourrait la compromettre le jour où sa mise en œuvre serait décidée.

En estimant dès 2020 que « *la France a la responsabilité de mettre sa capacité de dissuasion nucléaire à la disposition de l'Europe* », le président de la République a souhaité rouvrir un vieux débat stratégique que le général Poirier, un des théoriciens de la force de frappe, avait déjà mis en exergue en son temps : « *Comment accorder les exigences et contraintes de l'autonomie de décision, que l'atome impose à notre stratégie, et celle de notre non moins nécessaire contribution à la sécurité de nos voisins et alliés ?* ».

Si l'interrogation est légitime et a donné lieu à un débat pratique (Tribune du groupe Mars) suivi d'un débat intellectuel (Tribune du groupe Aron), elle doit surtout recevoir une réponse politique claire. Le président en donnera une le 2 mars lors de son discours à l'île longue : que nos lecteurs nous permettent d'apporter la nôtre, qui s'inscrit dans le droit fil de l'Épée gaullienne. Cette orthodoxie de la force de frappe qui a su si bien résister aux événements mondiaux par la force intemporelle de ses principes fondateurs et moteurs, doit être ainsi rappelée à trois enceintes : aux Français, aux Européens et aux compétiteurs mondiaux.

Aux Français, d'abord, il convient de leur rappeler la trinité de la force de frappe

La dissuasion est d'abord et avant tout légitime ; fait trop souvent passé sous silence, sa mise en œuvre est parallèle et, pour une large part, consubstantielle, à l'élection du président de la République au suffrage universel direct. Dans l'optique – morale et politique – du général

De Gaulle, le pouvoir de mettre en œuvre la terrible puissance de destruction de la force de frappe ne peut venir que d'une autorité incontestable dans laquelle le peuple français s'incarne : un président élu par la Nation.

La verticalité irréfragable de la dissuasion qui se manifeste par l'évaluation des intérêts vitaux du pays par le seul président et l'ordre de tir, s'en trouve légitimée. On ne dira jamais trop aux Français que la dissuasion est ainsi devenue un projet de la Nation et non un programme mené par les seuls spécialistes, politiques, militaires et industriels, voire intellectuels. Autrefois incarnée par une dynastie (capétienne, valoise et bourbonnienne), l'indépendance nationale est désormais matérialisée d'une manière extrême par la force de frappe. Depuis l'opération « *Gerboise Bleue* » (13 février 1960) jusqu'à aujourd'hui, la souveraineté s'est liée à la dissuasion pour ne plus s'en dissocier. Ce couple-là ne peut divorcer.

C'est pourquoi notre groupe a tant attaqué dès 2020 [1] les notions, volontairement ambiguës et, partant, dangereuses de « *souveraineté européenne* » qui organisaient, intellectuellement, le transfert de la souveraineté nationale vers le Moloch européen sous tutelle américaine. Cette dérive sémantique nous semble toujours l'antichambre des abandons, ou, pour paraphraser le général De Gaulle, « *la politique chien crevé au fil de l'eau* ».

La dissuasion est ensuite crédible. Une des raisons profondes du choix du général De Gaulle d'élire au suffrage universel direct le président de la République était également d'assurer la crédibilité de la dissuasion mise en place, après avoir assise sa légitimité politique. Un président élu ne peut faillir sous peine de trahir sa fonction, la Constitution et la Nation, ce qui dissuade les écarts. La stratégie de dissuasion, comme toute stratégie, est en effet et d'abord une dialectique des volontés : elle repose sur l'expression de la permanence de cette volonté inflexible de la mettre en œuvre si nécessaire, détermination qui s'appuie à son tour, sans hésitation aucune, sur une triple crédibilité opérationnelle, technologique et industrielle de l'outil. La cohérence interne du système à la française tient ainsi en une boucle capacitaire et technologique complexe, longue dans la réalisation mais immédiate dans l'exécution.

La dissuasion est enfin permanente. L'existence de deux forces nucléaires permanentes - la Force océanique stratégique et les Forces aériennes stratégiques, et d'une temporaire, la FANU -, est la concrétisation de cette volonté politique de la Nation et le garant de la crédibilité. Pointe de diamant du dispositif de défense français, la force de frappe tire l'ensemble de la communauté de dissuasion (forces, industries, diplomatie) vers le haut, en les mettant en permanence sous tension opérationnelle. Cet effort inscrit dans le long terme une politique de défense alors même que l'autorité de mise en œuvre - le président - n'a qu'un court mandat devant lui. C'est pourquoi chaque décision et chaque parole d'un président sont si délicates : un président n'est qu'un des maillons d'une longue chaîne alors même que, souvent, le titulaire de la fonction se prend pour le premier et le seul maillon de celle-ci.

Légitime, crédible, permanente, strictement taillée aux besoins français, s'inscrivant également dans un effort de désarmement nucléaire qu'il faut ici rappeler (promotion des traités de désarmement conventionnel et nucléaire ; lutte contre la prolifération), la dissuasion française ne se partage donc pas : pas plus que le pouvoir monarchique, elle ne peut être « concertée » ou « élargie » tant sur un plan politique que technique. Elle est ainsi indépendante et nationale ou elle n'est pas. Elle n'est ni conventionnelle ni d'emploi tactique : elle est ainsi stratégique ou elle n'est pas.

Dans un essai resté un classique, *les Deux Corps du Roi* (1957), Ernst Kantorowicz, théorisait la double nature, humaine et souveraine, du « *corps du roi* » ; pour paraphraser l'éminent professeur de l'*Institute for Advanced Study* de Princeton, le président de la République possède une double nature : démocratique parce qu'élu mais régaliennne car disposant – seul – du sceptre nucléaire. C'est là une donnée historique fondamentale qui explique le cheminement politique si spécifique de la dissuasion française. Leçon d'histoire et de philosophie politique, la dissuasion est aussi cela : l'héritière d'un grand et vieux pays et on demande à l'héritier d'en conserver le dépôt et de le transmettre, sans cesse modernisée mais intégralement, à son successeur.

Aux Européens, deuxième enceinte, il conviendrait de dire trois choses avec force et clarté :

D'abord que la force de frappe française protège l'Europe depuis sa mise en place. Sa contribution à la sécurité du continent européen a été reconnue dès la déclaration d'Ottawa (1974) et depuis, régulièrement dans les documents de l'Alliance (qui se conçoit comme une alliance nucléaire) et européens. Cette évidence dont on s'étonne qu'elle nécessite la réouverture d'un débat au fond très simple, tient à deux faits, tout aussi évidents : **son existence** dont le triple caractère légitime, crédible et permanent doit probablement être encore davantage démontré en conviant les alliés volontaires à constater son déploiement opérationnel et...**la géographie qui rend de facto la France solidaire du sort de son continent.** Comme le disait le général De Gaulle, « *Vous savez, le Rhin est beaucoup plus étroit que l'Atlantique. La France se sent plus intimement liée à la défense de l'Allemagne que l'Amérique à la nôtre* ». (De Gaulle et les grands, Eric Branca). Que rajouter de plus qui ne pourrait être que superflu et superficiel ?

Ensuite que la force de frappe ne se partage pas pour les raisons déjà invoquées ci-dessus mais que deux faits étayent fortement :

sur le plan politique, l'appréciation des intérêts vitaux ne relève que du seul président et non d'un conseil européen quelconque. **La verticalité de la dissuasion qui demeurera toujours LE pouvoir du seul président français, crée de fait un paradoxe dont les Européens n'ont pas conscience du bienfait indirect : seule l'exclusivité du pouvoir de décision peut asseoir la crédibilité d'un instrument français aux effets bénéfiques pour l'Europe** ; il faut donc assumer la part d'égoïsme de notre dissuasion, puisque pour sa défense ultime, la France n'a pas d'alliés, mais il convient de souligner que cet égoïsme bénéficie à l'Europe ; au demeurant, c'est d'abord et surtout aux Européens de montrer leur détermination face à une quelconque agression : leur détermination politique et leurs forces conventionnelles épauleraient ainsi bien mieux la dissuasion française que leur abandon massif et lâchement consenti de souveraineté (acquisitions de F-35, du Patriot, etc) depuis 1949.

Les optimistes diront que depuis « le changement d'époque » de février 2022, l'Europe indolente, si semblable aux deux petits cochons se moquant du troisième (la France et son hochet nucléaire), s'est enfin réveillée, l'Allemagne en tête. Notre groupe préfère se montrer prudent sur la durée de ce changement, son ampleur et son efficacité. Un budget colossal, s'il conforte une base industrielle, ne produit pas nécessairement des capacités militaires opérationnelles permanentes. Si l'Europe s'intéresse à la dissuasion française, qu'elle réarme d'abord dans la durée de manière cohérente et déterminée : la France, elle, a sa maison en dur

depuis longtemps, grâce à une politique intransigeante et exigeante, d'indépendance nationale qui a produit la dissuasion, ce que De Gaulle, appelait le « *méritoire renouveau* » : abriter les cochons imprévoyants, pourquoi pas mais non sans conditions.

Sur le plan des moyens, il faut dire et redire que la dissuasion française est intégrée, c'est-à-dire que l'ensemble de ses moyens – SLNE, Rafale équipé de son missile nucléaire, communications et infrastructures de transmission, avions de patrouille maritime, patrouilleurs hauturiers, bâtiments de guerre des mines, ou AWACS – est et doit rester totalement nationale : **toute mutualisation sur une des composantes de son environnement remettrait en cause l'indépendance de la force de frappe et créerait un précédent qui pourrait la compromettre le jour où sa mise en œuvre serait décidée**. Cette exigence de la cohérence intégrée doit ainsi exclure les gadgets européens bien connus de la mutualisation : valables sous certaines conditions dans le domaine conventionnel, ils sont à proscrire pour la force de frappe.

Que la force de frappe, enfin, ne saurait être dispersée ni même étendue. Si elle protège l'Europe, c'est par voie de conséquence et non sa raison d'être. C'est pourquoi il ne saurait être question d'initiatives comme le déploiement de Rafale des FAS en Europe centrale, orientale ou baltique : multiplier des chèvres au piquet ou des chiffons rouges, sous la forme d'intérêts vitaux artificiels, ne renforce pas la dissuasion mais, au contraire, la décrédibilise en lui retirant la très nécessaire ambiguïté qui doit présider à l'emploi de la force de frappe nationale. Là aussi, un effort d'explication de la doctrine française s'imposera, quitte à convier les dirigeants politiques à l'Ile Longue.

Aux compétiteurs stratégiques, il faut marteler que la dissuasion est « tous azimuts » et désormais « toute distance »

La dissuasion offre en effet une excellente « posture générale d'attente stratégique » (Général **Poirier**) : à l'heure du retour des prédateurs, et puisque la dissuasion est, en raison de l'évolution des technologies, réellement « *toute distance* » (Général de Villiers), elle doit de nouveau se penser « *tous azimuts* » (Général Ailleret). La France, répétons-le, n'a ni allié ni partenaire en la matière : elle n'a que des intérêts vitaux à défendre. Le pouvoir égalisateur et destructeur que lui confère la dissuasion, lui permet de mener une grande diplomatie de puissance dans le monde que le général De Gaulle avait voulue indépendante, constante et équidistante. En ce sens, l'outil de dissuasion ne peut se concevoir sans une grande politique mondiale qui dépasse, rappelons-le, le cadre étriqué et mesquin, de l'Europe des deux Bruxelles, cadres mal bâtis « *où s'égare la nation et se disqualifie l'État* ».

La dissuasion française, parce qu'indépendante, ne relevant pas du Groupe des Plans Nucléaires de l'OTAN, **introduit ensuite un élément de doute, d'incertitude et donc de risque dans le calcul stratégique de ses adversaires** ; quand, comment et à quelle condition cette dissuasion serait-elle mise en œuvre ? Voilà une question qui complique sérieusement la stratégie d'éventuels adversaires, comme le soulignait avec pertinence un adversaire pourtant déclaré de la politique otanienne du général De Gaulle, Raymond Aron.

Cet effet pourrait être démultiplié au centuple si la France quittait le commandement intégré de l'OTAN tout en maintenant les liens bilatéraux, politiques et technologiques, avec ses alliés les plus sûrs comme elle l'a fait dès le 10 août 1967 : moins prévisible, la dissuasion de la

France resterait un mystère plus profondément entouré de secrets, c'est-à-dire une variable majeure compliquant l'équation adverse.

Notre groupe rappelle de nouveau que dans la vision gaullienne et en des temps tout aussi troublés que les nôtres, le retrait du commandement intégré de l'OTAN (débuté dès 1958 avec la Marine), s'accompagnait de la montée en puissance de la force de frappe et que la décision finale (7 mars 1966) a été précédée de la première prise d'alerte des Mirage IV avec la bombe AN11 le 8 octobre 1964, et suivie, fait également oublié, des accords Ailleret-Lemnitizer du 10 août 1967 qui organisaient l'articulation entre les forces françaises et otaniennes et assuraient ainsi la très nécessaire interopérabilité entre les deux. La cohérence de ces trois décisions a produit un modèle d'armée français qui s'affiche encore comme très supérieur à ceux qui ont vécu grassement sous le parapluie nucléaire américain.

L'indépendance nationale se paie mais génère des résultats efficaces comme la dissuasion. Face à cette fourmi française, laborieuse et sérieuse, les armées européennes, cigales de la défense, ont ainsi emprunté un autre chemin : celui de l'insouciance et du confort. On en voit les résultats dès lors que le protecteur menace. Le discours présidentiel du 2 mars prochain gagnerait certainement à rappeler à ces pays leur errance doctrinale et leur critique passée du modèle français. Peut-être faudrait-il leur traduire la fable de la cigale et la fourmis (mars 1668) ?

*« La Fourmi n'est pas prêteuse :
C'est là son moindre défaut.
« Que faisiez-vous au temps chaud ?
Dit-elle à cette emprunteuse
— Nuit et jour à tout venant
Je chantais, ne vous déplaie.
— Vous chantez ? J'en suis fort aise.
Eh bien ! Dansez maintenant. »*

Quitte à ouvrir le débat, faisons-le en toute franchise. **La dissuasion est enfin confortée par l'existence de forces conventionnelles professionnelles** qui l'épaulent. Cette articulation, rendue arthritique par le sous-investissement dont elle a fait l'objet pendant plusieurs décennies, doit être réparée afin d'éviter des manœuvres de contournement de la dissuasion en dessous de son seuil de déclenchement en rehaussant le seuil. Une dissuasion conventionnelle n'existe pas (encore une divergence avec l'Allemagne), mais il faut obliger un compétiteur quelconque à s'engager à un niveau tel qu'on en vient, naturellement, à poser l'équation nucléaire.

Cet épaulement conventionnel doit être revu recalibré dans cette optique-là. Mais, répétons-le, nous nourrissons de grands doutes sur la durée, la cohérence et l'efficacité du réarmement européen ; il appartient donc à la France de poursuivre son effort national sereinement et sans l'aide d'instruments aussi fourbes que *SAFE* qui ne vient pas **en plus** mais **en moins** de la LPM et obligera à tout dépenser en européen, faute de quoi le solde restant des crédits *SAFE* français reviendra à Bercy et non à Brienne.

C'est là précisément que le pouvoir politique se heurte à ses propres contradictions : faute d'avoir fait de bonnes finances, il ne peut faire de bonne politique, comme on l'a vu sur la LPM.

Sous financée dès le début, exagérant ses revenus, et sous-estimant ses dépenses, traînant comme un boulet ses reports de charges, venant trop tôt pour récolter les précieuses leçons du conflit ukrainien, elle était déjà dépassée et condamnée dès sa conception doctrinalement et financièrement comme notre groupe l'a rappelé dans deux retentissantes tribunes [2] ; faisant la guerre à l'économie au lieu de commander enfin des équipements tant retardés, elle apparaissait surtout insincère car ses hausses majeures n'étaient prévues qu'après 2027 ; son actualisation prévue qui ne ferait que revenir aux montants souhaités par les armées (430 milliards €) dès 2022, sera votée par une Assemblée qui remet son mandat en jeu en 2027. Quelle pérennité politique aura-t-elle donc ? Comment la Défense pourra-t-elle continuer à être financée alors même que l'ensemble des finances publiques vacillent ? La première réforme à mener sera donc celle de l'économie, comme en 1958. En ce sens, le garant de la dissuasion sera le nouveau Jacques Rueff de 2027.

En conclusion, quel que soit le discours que fera le président Macron le 2 mars, orthodoxe ou transgressif, ou les deux « en même temps », son mandat est sur la fin et sa succession, déjà engagée : raison de plus pour s'en tenir à l'esprit et à la lettre que la célèbre allocution général De Gaulle du 27 avril 1965 rappelait et qui demeure d'une actualité frappante : *«notre indépendance exige, à l'ère atomique où nous sommes, que **nous ayons les moyens de dissuader nous-mêmes un éventuel agresseur sans préjudice de nos alliances mais sans que nos alliés tiennent notre destin dans leurs mains**. Or, ces moyens, nous nous les donnons. Sans doute, **nous imposent-ils un méritoire renouveau, mais ils ne nous coûtent pas plus chers que ceux qu'il nous faudrait fournir à l'intégration atlantique sans être sûrement protégés pour autant si nous continuons de lui appartenir comme auxiliaire subordonné**. Nous en venons au point où aucun État du monde ne pourrait porter la mort chez nous sans la recevoir chez lui, ce qui est certainement la meilleure garantie possible dans l'ordre économique, scientifique et technique, pour sauvegarder notre indépendance »*.

Groupe Vauban*

[La Tribune](#)

27/02/26

Légende de la photo : ArianeGroup est maître d'œuvre industriel du M51 de la force de dissuasion océanique française, pour le compte de la Direction générale de l'armement (DGA) depuis 2010.

Source de la photo : ArianeGroup

[1] Voir notre trilogie :

<https://www.latribune.fr/opinions/la-france-et-son-epée-1-3-851724.html>;

<https://www.latribune.fr/opinions/la-france-face-au-casse-tête-de-la-défense-de-l-europe-2-3-852149.html>;

<https://www.latribune.fr/opinions/les-véritables-menaces-qui-pèsent-sur-l-industrie-d-armement-francaise-3-3-852610.html>.